



T.514-416-7644

Longueuil le Date _____ 2023
Politique de location pour motomarine

Permis nécessaire - Le locataire doit être âgé de 18 ans et plus

Le permis de conduire automobile ainsi que la carte d'embarcation de plaisance pour toute embarcation à moteur sont obligatoires pour TOUTES locations. Si le locataire ne possède pas la carte d'embarcation de plaisance, la compagnie de location peut fournir un permis de séjour temporaire pour la durée de la location SANS FRAIS. Pour les conducteurs supplémenaires les frais sont de 25\$ par conducteur. Le locataire ainsi que les conducteurs doivent écouter les consignes et informations de sécurité, ainsi que de vérifier la liste de contrôle donné avant le départ.

Dépôt requis de 1000\$

Un dépôt de sécurité avec carte de crédit est requis lors de la location pour chacune des embarcations louées. En cas de bris et/ou accident, le client recevra l'évaluation des frais de réparation et/ou de remplacement dans les jours suivant l'événement. LOCATION PROFUN gardera le dépôt de sécurité jusqu'à ce que l'évaluation soit faite.

Essence de l'embarcation

Nos embarcations contiennent le plein d'essence lors du départ. Le plein d'essence doit être faite par le client avant son retour. La consommation d'essence varie selon la météo et votre manière de conduire.

Retard à l'arrivée sur le lieu de location et du départ sur l'eau

Le locataire doit arriver à la compagnie de location 30 min AVANT l'heure de départ prévue afin de bénéficier du temps de location alloué. Le temps de location ne peut être prolongé en cas d'arrivées tardives sur le lieu de location. Les locataires assument l'entière responsabilité de la raison quelconque de leur retard.

Cellulaire et gilet de sauvetage obligatoire

Le locataire et/ou le conducteur du moment s'engage à avoir en tout temps un cellulaire fonctionnel et ouvert sur lui lors de la journée de location. Le conducteurs et les passagers doivent porter un gilet de sauvetage en tout temps sur l'eau.

Retard à l'arrivée sur le lieu de location et du départ sur l'eau

Le locataire doit arriver chez Location ProFun ou au rendez-vous 30 min AVANT l'heure de départ prévue afin de bénéficier du temps de location alloué. Le temps de location ne peut être prolongé en cas d'arrivées tardives sur le lieu de location. Les locataires assument l'entière responsabilité de la raison quelconque de leur retard.

Drogue et alcool interdit

Location ProFun se réserve le droit de ne pas accepter un client qui présenterait un risque quant à ses capacités, aptitudes ou encore présentant des signes de facultés affaiblies.

Comment tirer quelqu'un avec une motomarine

Il est obligatoire d'avoir un minimum de 3 personnes pour tirer une personne dans l'eau. Le conducteur, le surveillant et la personne qui se fait tirer.

Nettoyez l'embarcation avant de changer de plan d'eau.

Inspectez l'embarcation, la remorque et l'équipement (vestes de flottaison, cordes, ancre, matériel de pêche et de plongée, bottes, pagaies, etc.). Retirez les plantes, la boue, les organismes et les résidus visibles. Portez attention notamment à la coque, à la cale, au moteur (ainsi que les filtres présents à l'intérieur) ou encore au vivier. Jetez les résidus dans une poubelle.

Bris et propriété d'embarcation et/ou d'équipement

Il est de la responsabilité du locataire de nettoyer l'embarcation louée. Des frais seront facturés si l'embarcation louée n'est pas propre au retour, il ne doit pas y rester de bouteilles, canettes, déchets, etc. Ce dernier sera facturé pour tout bris à l'intérieur ou à l'extérieur de l'embarcation (Coque, tapis, vinyle, cadres, sièges, ou tout autre(s) dommage(s) causé(s) par le locataire ou ses passagers).

Perte et vol d'embarcation et/ou d'équipement

La compagnie de location n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Le locataire est légalement responsable de l'embarcation et/ou de l'équipement non-retourné.

Accident et blessures

Location ProFun n'est AUCUNEMENT responsable des accidents, blessure ou mortalité suite à l'utilisation de nos équipements. Le locataire est personnellement responsable.

Contravention des autorités

Location ProFun n'est pas responsable des contraventions ou pénalités émises par les autorités provinciales, fédérales ou municipales.

Navigation

Il est absolument interdit de quitter les eaux canadiennes avec l'embarcation (interdit d'aller aux Etats-Unis). Il est également interdit d'accoster l'embarcation ailleurs qu'à un quai. Lors de la navigation le locataire n'a pas le droit de rencontrer d'autres plaisanciers pour y attacher l'embarcation louée à un autre bateau, remorquer une embarcation ou offrir ces services.

Retard lors du retour d'embarcation et/ou d'équipement

Des frais de 50\$ par 15 minutes de retard seront facturés si le locataire rapporte l'embarcation et/ou l'équipement en dehors du temps alloué.

* Les prix sont sujets à changement sans préavis et Location ProFun peut annuler la location d'embarcation s'il le juge nécessaire. Le locataire renonce à son droit de subrogation.

CONTRAT ENTRE LOCATION PROFUN ET LE LOCATAIRE :

Nom	Permis de conduire auto
Prénom	Permis de bateau
Adresse	Téléphone
Ville Code postal	Téléphone

Vous êtes responsable de l'équipement : l'ensemble d'urgence, l'extincteur, les défenses, l'encre, les gilets de sauvetage et tout autre équipement fourni.

Location de la Motomarine SeaDoo GTX PRO IBR 130, 2022. No. Enregistrement QC8849543, No. de série YDV46953A222

Le prix de la location est _____ pour _____, le retour est prévu à _____ heure maximum.

Je confirme avoir lu les règlements mentionnés ci-haut et accepte de m'y conformer. Signature : _____.